



---

Date : le 28 septembre 2017

Objet : Une version mise à jour de la formule de transfert intelligente est maintenant offerte

---

Madame, Monsieur,

Une version mise à jour de la formule de transfert électronique remplissable en ligne est maintenant offerte sur le [site Web](#) de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments. Veuillez consulter la [directive du registraire général](#) datée du 28 septembre 2017.

Pour accéder aux formules intelligentes, nous recommandons l'usage d'un ordinateur équipé de Windows et du logiciel Adobe Reader DC.

Vous saurez que vous utilisez la version mise à jour de la formule de transfert électronique si le numéro de formule e5.1 apparaît en haut.

#### **Qu'est-ce qui change?**

Nous avons fait quelques changements invisibles afin que la formule soit plus facile à remplir, à imprimer et à signer.

Vous pourrez maintenant vous déplacer plus facilement d'un champ à l'autre et vous aurez plus de possibilités d'ajouter des exceptions et des preuves.

#### **Usage obligatoire en décembre 2017**

L'utilisation des formules intelligentes de mainlevée, d'opposition, d'hypothèque et de transfert sera obligatoire à compter du 17 décembre 2017.

Plusieurs ressources sont à votre disposition pour apprendre à utiliser nos formules intelligentes. Vous pouvez consulter des vidéos de formation en ligne, des guides d'utilisation et une foire aux questions générales sur notre [site Web](#).

Pour toute question ou tout commentaire concernant les formules mises à jour, veuillez envoyer un courriel à notre équipe des services aux clients à [tpclient@tpmb.ca](mailto:tpclient@tpmb.ca).

Cette communication vous a été envoyée, car nos dossiers indiquent que vous êtes une personne-ressource de votre organisme. Nous vous prions de diffuser cet avis auprès de toute personne de votre organisme susceptible d'être visée par ce changement.

Veillez agréer mes meilleures salutations.

Maureen Terra  
Cadre responsable, Initiative d'amélioration des services aux clients